A . D . U . E . A
ASSOCIATION DE DÉFENSE DES USAGERS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Association de défense des usagers de l'eau et de l'assainissement du canton de Pernes et des communes proches

Tél : 06 16 54 52 25

@ aduea1@gmail.com

Pernes le 5 juin 2020

Objet : lettre d'information 02/2020
NotreRéf.:2020/06/05/JJG

Madame, Monsieur, Cher(e) adhérent(e),

Comme nous vous l'avons annoncé dans notre précédent courrier, la date de notre A.G a été avancée au 20 février 2020. Les élections municipales organisées le 15 mars et le vote du SMERV concernant le renouvellement du contrat d'affermage de l'assainissement collectif en ont été la cause.

Afin de sensibiliser les élus et futurs élus, nous avons écrit à toutes les têtes de liste aux élections locales des communes concernées par le SMERV, pour connaître leur position sur la façon de gérer l'eau sur notre territoire.

Nous avions déjà réalisé ce questionnement aux élections de 2014, sans rencontrer un grand succès. Cette année, le résultat n'est guère meilleur avec 2 réponses seulement.

Il faut bien reconnaître que la gestion de l'eau et de l'assainissement ne motive plus les élus car, ils la délèguent à un syndicat intercommunal : le SMERV qui s'empresse d'en confier la gestion à un privé, SUEZ, sans trop se préoccuper de l'impact sur la bourse de leurs administrés.

Le renouvellement du contrat d'affermage pour l'assainissement collectif arrive à échéance le 12 mai 2021. La question fondamentale est donc de savoir s'il faut retenir à nouveau un délégataire privé comme SUEZ, ou revenir à une gestion publique directe ?

Or, lors du Conseil syndical du 27 février 2020, monsieur Bouletin, président, a présenté une « analyse multicritère des scénarios des modes de gestion retenus » (Délégation de Service Public, Régie et Société d'Economie Mixte) ou a conclu que la DSP « répond mieux aux attentes et objectifs du SMERV »

La visite des dirigeants du SMERV à la régie publique des PAYS D'AIX, n'a pas modifié les conclusions de l'étude et la décision des élus. Pourtant, aux dires des responsables cette régie fonctionne parfaitement et, pour un prix inférieur au nôtre. Les dirigeants du SMERV souhaitent en effet, avant tout, ne pas avoir à assumer la responsabilité de la gestion et les relations directes avec les usagers (alors qu'ils sont élus pour cela).

Chose incroyable, le vote a concerné des élus qui ne se représentent pas ou qui ne sont pas assurés d'être là trois semaines plus tard !
Un tel simulacre de démocratie n'est pas acceptable et doit être dénoncé, avant que le processus de désignation du délégataire aille à son terme.

D’autres sujets importants vont mobiliser votre association :

1. **Le transfert de compétence de l’eau et de l’assainissement des communes vers les intercommunalités** (Sorgues du Comtat, COVE, communauté Rhône-Ouvèze etc). De ce fait il y aura moins de délégués et encore moins de responsables dans les communes.
2. **Notre action en justice en appel** qui va traîner encore plus du fait de l’engorgement des tribunaux.
3. **Notre participation à la commission consultative des usagers au SMERV.** Elle pourrait être possible en tant qu’adhérent de la NESQUE PROPRE qui y représente actuellement l’association France Nature Environnement 84.
4. **Notre vigilance de tous les instants pour défendre les intérêts des usagers**.

   Avec les problèmes liés au confinement, nous avons écrit à tous les maires, aux dirigeants du SMERV, à SUEZ, avec copie au préfet, afin qu’il soit fait preuve de la plus grande mansuétude à l’égard des abonnés en ces temps perturbés.
   Nous avons demandé qu’il n’y ait aucune pénalité en cas de retard de paiement et que des délais sans frais soient accordés aux abonnés qui les demandent.

   Dans sa réponse, Mr Bouletin vient d’indiquer que des mesures ont été prises :

   - ✓ Du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 aucune pénalité n’a été appliquée pendant cette période de confinement.
   - ✓ Prise en compte des difficultés d’acheminement du courrier pendant cette période de crise. Les usagers n’ont pas à tenir compte du délai d’exigibilité (paiement dans le 15 jours qui suivent la date d’émission de la facture).
   - ✓ Accompagnement des usagers particuliers qui rencontreraient des difficultés de paiement consécutives à la période du Covid-19 par le SMERRV et SUEZ.

Si vous rencontrez des difficultés avec SUEZ ou Le SMERRV n’hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous restons à votre disposition pour débattre de toutes les questions qui nous concernent

Pour le conseil d’administration

Le Président Jean-Jacques GRAILLOT

PS : Pour une question de pratique, nous souhaitons que tous les courriers qui concernent les adhésions soient directement envoyés à notre trésorier.

Adresse : Monsieur BABINET Philippe
ADUEA
240 chemin de la ferraille
84410 BEDOIN